

SCI 55
Société Civile Immobilière
Au capital de 1 000 €
Siège social : 5 Rue Toni Morrison 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine
RCS BOBIGNY n° 940991961

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 décembre à 14h00, les associés de la SCI 55 se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, sur convocation du gérant, conformément aux dispositions des statuts.

Présents :

- CATANI Damien, associé, titulaire de 550 parts sociales
- CATANI Arthur, associé, titulaire de 450 parts sociales

Les associés présents représentant la totalité des parts sociales, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Bureau :

L'Assemblée est présidée par CATANI Damien, gérant, qui assume également les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Transfert du siège social
2. Modification corrélative des statuts
3. Pouvoirs pour formalités

Première résolution – Transfert du siège social :

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de :

5 Rue Toni Morrison 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine

à :

55 Boulevard de Strasbourg 75010 Paris

Le transfert prendra effet à compter du 26/12/2025.

Décision adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution – Modification des statuts :

L'article 4 des statuts est modifié comme suit :

« Le siège social est fixé : 55 Boulevard de Strasbourg 75010 Paris »

Décision adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution – Pouvoirs :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur du présent procès-verbal pour accomplir les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait à Saint-Ouen-Sur Seine, le 26/12/2025

Signatures des associés :

Damien CATANI



Arthur CATANI

